



Décision CODEP-CLG-2019-045929
du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 29 octobre 2019
modifiant la décision CODEP-CLG-2019-019672
du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 25 avril 2019
portant délégation de signature aux agents

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-12 et L. 592-13 ;

Vu la décision n° 2012-DC-0256 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 modifiée portant organisation des services de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CLG-2018-025197 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 mai 2018 modifiée portant organisation des services centraux et des divisions territoriales de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2018-DC-0644 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 9 octobre 2018 portant adoption du règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2019-DC-0668 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 23 avril 2019 portant délégation de pouvoirs au président pour prendre certaines décisions ;

Vu la décision CODEP-CLG-2019-019672 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 25 avril 2019 modifiée portant délégation de signature aux agents ;

Vu la décision CODEP-CLG-2019-045927 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 29 octobre 2019 portant nomination et cessation de fonction à l'Autorité de sûreté nucléaire,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 23 de la décision du 25 avril 2019 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

1° Après le quatrième alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« . M. Luc CHANIAL, directeur de la direction des relations internationales, » ;

2° Le vingtième alinéa est abrogé ;

3° Après le vingt-troisième alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :
« . Mme Céline REUTER, cheffe du bureau de la sécurité et des situations d'urgence de la direction de l'environnement et des situations d'urgence, ».

Article 2

La présente décision entre en vigueur le 1^{er} novembre 2019.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 29 octobre 2019

Signé par

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Bernard DOROSZCZUK